



Communiqué de presse de la Plateforme féministe JIF : Mobilisation Urgente pour Intégrer le Féminicide dans le Code Pénal Luxembourgeois pendant la Orange Week dédiée à l'élimination de la violence envers les femmes et les filles

24/11/2023 - En date du 3 juillet 2018, la Chambre des députés a adopté le projet de loi portant ratification de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence domestique. Il s'agit de la première convention internationalement contraignante qui, grâce à son approche intégrée et multidisciplinaire et à sa perspective de genre, couvre toutes les formes de violence faites aux femmes et filles.

En 2023, cinq ans plus tard, d'importants efforts restent nécessaires pour pleinement honorer cet engagement. Afin de lutter efficacement contre tous types de violences à l'encontre des filles et des femmes tel que prévu par la Convention d'Istanbul, la JIF revendique, entre autres, l'inscription du féminicide dans le Code pénal pour permettre un recensement et donc une meilleure compréhension du phénomène et des façons de l'éradiquer.

Par féminicide nous entendons « le meurtre intentionnel de femmes parce qu'elles sont des femmes », comme définit par l'ONU Femmes¹. La plupart de ces crimes sont commis par des partenaires ou d'anciens partenaires, impliquant des violences domestiques continues, des menaces, des intimidations, des violences sexuelles, ou des situations où les femmes ont moins de pouvoir ou de ressources que leur partenaire.

En 2021, l'Europe a été témoin de la perte tragique de 2 500 femmes, victimes de membres de leur famille ou de partenaires. Cela équivaut à sept femmes par jour, selon un rapport des Nations Unies publié en 2022². Au Luxembourg, en 2022, cinq femmes ont été tuées, dont au moins deux à la suite d'un crime motivé par leur genre, selon la Police Grand-Ducale³.

Malgré le manque de données disponibles pour réellement recenser le phénomène, les articles dans la presse montrent que le Luxembourg n'est pas épargné par le fléau des féminicides. Nous exprimons notre préoccupation quant à certains articles sur ce sujet, qui semblent davantage se focaliser sur les détails troublants des crimes plutôt que sur leur capacité à sensibiliser aux violences contre les femmes et les filles. Certains articles se limitent sur ces détails troublants, tels que des descriptions de corps mutilés, démembrés, ou de femmes calcinées, poignardées ou battues à mort, sans pour autant contextualiser la nature systémique de ces féminicides. Les cas sont trop souvent décrits comme des tragédies familiales, ou comme se produisant uniquement dans certains milieux, laissant parfois entendre que ce sont certaines femmes qui s'exposent aux dangers.

¹ UN Women <https://www.unwomen.org/fr/nouvelles/reportage/2022/11/cinq-faits-essentiels-a-connaître-sur-le-féminicide>

² Ibid

³ Police Grand Ducale <https://observatoire-egalite.lu/violence-domestique/nombre-de-meurtres-et-de-tentatives-de-meurtres-enregistres-dans-le-contexte-de-la-violence-domestique/>



Sans mesures pénales concrètes et une réelle définition de ce phénomène, des solutions au cas par cas persisteront, négligeant l'immense travail de sensibilisation, d'éducation et de prévention nécessaire. Cette inscription du féminicide dans le Code pénal, telle qu'elle existe en Chypre⁴, doit impérativement être accompagnée d'une sensibilisation des personnes en position de pouvoir ainsi que de la presse pour que les mots adéquats soient utilisés pour en parler.

Le Chrëschtlech-Sozial Vollekspartei (CSV), parti vainqueur des dernières élections nationales, a promis dans son programme électoral et dans l'accord de coalition que le féminicide soit inscrit dans le Code pénal, accompagné d'un plan d'action national contre la violence liée au genre⁵. Ces engagements cruciaux ont captivé l'espoir de nombreuses personnes. Aujourd'hui, alors que la réalité des féminicides persiste, nous attendons avec impatience et espérons ardemment que le CSV concrétisera ces promesses. L'urgence de cette action est incontestable, et l'instauration de ces mesures cruciales serait un pas significatif vers un Luxembourg où les femmes vivent sans crainte de violence fondée sur leur genre.

La Plateforme féministe JIF (Journée Internationale des Droits des Femmes)

Amnesty International Luxembourg

ASTI

CID | Fraen an Gender

CNFL

déi Lénk

Femmes en détresse

Femmes socialistes

OGBL

Passerell

Planning Familial

Contact Presse : Gabrielle Antar – gabrielle.antar@cnfl.lu +352 691 202 838

⁴ <https://www.barrons.com/news/cyprus-passes-femicide-law-01657298107>

⁵ CSV Wahlprogramm Chamberwalen 2023 p.75 https://walen2023.csv.lu/wp-content/uploads/sites/60/2023/08/Walprogramm_Chamberwalen_2023.pdf